

Aide aux particuliers

1

Critères de sélection du dossier

Bénéficiaires : les propriétaires d'un bateau en bois abrité dans l'un des 8 ports départementaux, titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, à jour de leur redevance.

Objet de l'aide : l'aide concerne la réparation ou la remise en état des **parties en bois** d'un bateau à l'exclusion de la mécanique, de l'électricité, des peintures. Ces interventions doivent être réalisées par un **charpentier maritime**. Les bateaux non entretenus ou à l'état d'épave sont exclus du dispositif.

Ne sont pas pris en compte les modifications ou l'embellissement d'une embarcation : ajout d'une cabine, par exemple.

L'aide du Conseil Général ne pourra pas être renouvelée avant 3 années révolues.

Modalités financières de l'aide possible

Types de réparation	% maximum attribuable	Montant maximum de la subvention possible
Parties vives Quille, Membrures, Bordés, Varangues, Préceinte, Calfatage	25 % du coût total TTC	1 500 euros
Parties secondaires Pont, Jambettes, Planches, Liston, Capian, Safran	20 % du coût total TTC	1 000 euros
Autres parties Panneaux —	10 % du coût total TTC	500 euros

Nota : les justificatifs de paiement présentés devront toujours être postérieurs à la date de dépôt de la demande.

Formalisation de la demande

Le propriétaire du bateau de tradition doit formaliser sa demande par un dossier composé de :

- Un courrier de demande d'aide départementale ;
- Une fiche signalétique type du bateau dûment renseignée avec photos et historique si possible ;
- Le titre de navigation ;
- Un devis d'un charpentier maritime strictement limité aux montants des travaux à réaliser sur les parties en bois du bateau subventionnable ;
- Une fiche dûment remplie présentant les différentes parties bois du bateau à rénover ;
- Un RIB.

Le dossier doit être adressé à : **Madame la Présidente**
Département des Bouches-du-Rhône
52, avenue de Saint-Just - 13256 Marseille cedex 20
A l'attention du Service des Ports

Modalité de l'instruction

L'instruction de la demande se mènera avec l'appui technique de l'association de sauvegarde du patrimoine maritime présente sur le port concerné.



Fiche signalétique

2

Propriétaire

NOM et prénom :

Profession :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Membre d'une association de sauvegarde de bateaux de tradition : OUI NON

Bateau

Port d'attache : Panne :

Date d'arrivée dans le port :

Nom du bateau : Immatriculation :

Constructeur : Année de construction :

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Longueur : Largeur : Jauge :

Moteur : Essence Diesel Puissance : Marque :

Année :

Grément : Voile OUI NON Type de voile : enrouleur génois

ETAT GÉNÉRAL

Etat global : entretenu moyen abandonné

Plastification de la coque : OUI NON

Plastification du pont : OUI NON

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Capian : OUI NON

Aménagement : Ponté Roofé Bôme de taud Cabine

CBIP – NUC, autres :

Remarques :

.....

.....

Budget prévisionnel de réparation / rénovation

3

Date : Propriétaire :

Immatriculation et nom du bateau (joindre le titre de navigation) :

Charpentier maritime :

Types de réparation	Détail par poste en euros TTC	Montant maximum de la subvention possible en euros TTC
Parties vives		25 % (1500 euros maximum)
– Quille
– Membrures
– Bordés
– Varangues
– Préceinte
– Calfatage
Parties secondaires		20 % (1000 euros maximum)
– Pont
– Jambettes
– Planches
– Liston
– Capian
– Safran
Autres parties		10 % (500 euros maximum)
– Panneaux
–
–
–

Total

Montant total (euros TTC) de la dépense « parties bois » :

Montant total de la subvention demandée (euros TTC) :

(joindre le devis du charpentier maritime)